

Questionnaire l'association **SOS PISCINE-MOLITOR** : Frédéric Maynier/Claude Bialot

A. Le public et les scolaires de Paris 16ème et de Boulogne-Billancourt ont pu utiliser la piscine Molitor pendant plusieurs générations, jusqu'à sa fermeture en 1989.

Réponse : Il est évidemment nécessaire de garantir un large accès à la piscine pour le public et les scolaires dans le cadre même du cahier des charges du futur concessionnaire.

B. Mais la piscine Molitor est fermée depuis près de 20 ans pour des raisons purement politiciennes et affairistes.

Réponse : Quelle que furent les raisons de la longue fermeture de la piscine Molitor, il est aujourd'hui indispensable que sa réhabilitation et son utilisation répondent au mieux aux besoins des usagers, au premier rang desquels les élèves des établissements scolaires de l'Ouest parisien et de Boulogne.

C. Le Comité de Concertation (Ville de Paris + ville de Boulogne + associations) a « appris » au cours de sa dernière séance, de la bouche même de Mr Pascal Cherki (adjoint chargé des sports du maire de Paris, Bertrand Delanoë) son président que: " la Ville de Paris, a décidé (unilatéralement donc) de se désengager financièrement du projet" (laissant ainsi au futur concessionnaire le rôle de maître d'ouvrage de la réhabilitation).

Réponse : Il me paraît prioritaire de développer des relations plus saines et plus confiantes entre Paris et les communes limitrophes, sur ces sujet qui sont d'intérêt commun.

D. Le traitement des accès, façades, abords et les articulations des espaces de la piscine Molitor avec ceux de Jean Bouin sont dès lors de la responsabilité du concessionnaire-maître d'ouvrage.

Réponse : Les élus de l'arrondissement et les associations concernées doivent être impérativement associés à la réflexion et aux décisions sur ces sujets qui intéressent la préservation et l'accessibilité d'un patrimoine auquel tous les Parisiens sont attachés.

E. Plus généralement, aux "marches de l'empire" parisien, à l'ouest, le long de sa frontière bouloonnaise, l'aménagement des grands équipements sportifs se fait au coup par coup :

? Privatisation du stade Hebert / extension projetée de Roland Garros?

? Privatisation de la piscine Molitor / bientôt concédée?

? Privatisation du stade Jean Bouin / bientôt largement amputé?

Réponse : Il est plus qu'indispensable d'engager une réflexion globale sur l'usage de cette zone sportive très importante pour Paris, en concertation avec les élus, les associations et les représentants des usagers. Nous devons absolument avoir une vision d'ensemble afin de limiter la concentration des éventuels désagréments résultant de l'utilisation intensive de tous ces équipements.

*

* * *

Pour m'être rendue à l'automne dernier sur place, j'ai pu constater à quel point la piscine Molitor faisait peine à voir. Ce qui fut jadis une fierté des Parisiens, un endroit magnifique, préservé et précurseur, s'est peu à peu dégradé pour n'être plus aujourd'hui qu'une verrue entre Paris et Boulogne, entre Jean Bouin et l'hippodrome d'Auteuil. Elle symbolise également l'inertie et l'incapacité de responsables publics à travailler ensemble, quand l'Etat et la ville se rejettent des responsabilités qu'ils ne veulent pas exercer.

Pour retrouver ce qui fit la notoriété et le prestige de la piscine Molitor, nous aurons besoin de réunir tous les acteurs concernés : les collectivités locales, la mairie de Paris, la mairie du 16^e arrondissement, la mairie de Boulogne, l'Etat, les partenaires privés et les associations de protection du site. Cela suppose d'engager une démarche politique nouvelle et un accord de bon sens, préservant l'intérêt général, à trouver autour de quelques principes simples :

- la réhabilitation ou la reconstruction d'une piscine sur le site Molitor ;
- un accès privilégié pour les scolaires de l'arrondissement et de Boulogne ;
- une charge financière supportable pour la collectivité parisienne.

J'ajoute que la réhabilitation du site doit évidemment s'inscrire dans une réflexion plus large sur l'aménagement des portes d'Auteuil et Molitor, en particulier en matière d'installations sportives. La construction d'un nouveau stade Jean Bouin, la réhabilitation de la piscine, le projet de création d'un court central couvert à la place du stade Georges Hébert, l'avenir du Bois de Boulogne, tout cela devra faire l'objet d'une concertation approfondie avec les populations directement concernées, les associations, les mairies du 16^e et de Boulogne, mais également, compte tenu des enjeux, avec la mairie de Paris.